

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

25 avril 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 25 avril 2023, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Rubrique 4 Résumé du changement important

La société a annoncé qu'elle a clôturé son financement sans intermédiaire par placement privé (l'« Offre »), tel que décrit dans le communiqué de presse de la société en date du 4 avril 2023. L'Offre a été sursouscrite pour un produit brut de 2 339 151,90 \$. Dans le cadre de l'Offre, la société a émis 1 205 217 unités HD (telles que définies dans le communiqué de presse de la société en date du 4 avril 2023) pour un produit brut de 843 651,90 \$, et 1 869 375 unités FT (telles que définies dans le communiqué de presse de la société en date du 4 avril 2023) pour un produit brut de 1 495 500,00 \$.

La société a également annoncé avoir approuvé l'attribution de 832 000 options d'achat d'actions ordinaires de la société (les "Options") à certaines personnes admissibles de la société, à un prix d'exercice de 0,70 \$ par action, avec une date d'expiration de trois ans à compter de la date d'émission. Les Options sont soumises à un échelonnement basé sur le temps, de sorte que des tranches de 25% sont attribuées tous les 6 mois pendant deux ans. Les modalités des Options octroyées sont conformes au plan d'options sur actions de la société approuvé par les actionnaires de la société le 25 août 2022. Tous les titres émis sont assujettis à une période de détention légale de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

De plus, la société a annoncé qu'elle a conclu un accord pour faire appel aux services de Solutions Corporation ("Captify") pour des services de relations avec les investisseurs, à compter du 21 avril 2023. L'engagement de Captify est d'une durée initiale de 9 mois et se termine le 31 décembre 2023, au cours desquels la société versera à Captify la somme globale de 15 000 \$CA en espèces.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Les informations supplémentaires suivantes sont fournies conformément à l'instrument multilatéral 61-101 - Protection des porteurs de titres minoritaires dans les opérations spéciales ("MI 61-101"). L'offre constitue une "opération avec une partie liée" pour la société en vertu du MI 61-101. La participation de l'officier est exemptée des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues dans le MI 61-101, conformément aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du MI 61-101. La société se fie à une dispense des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires du MI 61-101 disponible car la juste valeur marchande des actions d'intérêt concernant l'officier ne dépasse pas 25% de la capitalisation boursière de la société, telle que déterminée conformément au MI 61-101.

(a) description de la transaction et termes du changement important:

Certains directeurs, cadres et autres initiés de la société ("Parties intéressées") ont acheté ou acquis la direction ou le contrôle total de 458 114 HD Units et de 169 625 FT Units dans le cadre de l'Offre. L'Offre a été dirigée par la direction, le conseil d'administration et le géologue en chef de la société, qui ont souscrit un total de 458 114 HD Units et de 169 625 FT Units pour un produit brut de 456 380 \$.

(b) le but et les raisons commerciales de la transaction :

Les fonds bruts provenant de l'émission des Unités FT seront utilisés pour engager des "dépenses d'exploration au Canada" qui sont des "dépenses d'exploitation étagées" (tels que ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)) liées aux projets d'exploration minérale de la société, principalement pour le forage sur les propriétés Bégin-Lamarche et Lac à l'Original au Québec. Les fonds provenant de l'émission des Unités HD seront utilisés à des fins générales de l'entreprise. Tous les titres émis dans le cadre de l'offre sont soumis à une période de détention légale de quatre mois et un jour.

La participation des parties intéressées à l'offre a été réalisée à des fins d'investissement. À l'avenir, les parties intéressées évalueront leur investissement dans la société de temps à autre et pourraient, en fonction de cette évaluation, des conditions du marché et d'autres circonstances, augmenter ou diminuer leur participation au besoin par le biais de transactions sur le marché, d'accords privés ou autrement. Une copie des rapports de signalement précoce peut être obtenue sur SEDAR à www.sedar.com sous le profil de la société ou en contactant la société au (416) 200-0657.

(c) l'effet anticipé de la transaction sur les activités et les affaires de la société :

Les produits de l'émission des HD Units seront utilisés à des fins générales de l'entreprise. La participation des parties intéressées à l'offre a été réalisée à des fins d'investissement.

(d) une description de :

i. l'intérêt dans la transaction de chaque partie intéressée et des parties liées et des entités associées des parties intéressées :

Les parties intéressées ont participé à l'offre soit personnellement et/ou par le biais d'une société de portefeuille comme suit :

- John Passalacqua (via Shpirtrat Trust, dont M. Passalacqua est le fiduciaire)
- Bennett Kurtz (via POF Capital Corp., dont M. Kurtz est le seul propriétaire)
- Laurence Zeifman personnellement et par l'intermédiaire de Z Six Financial Corporation, dont M. Zeifman et son conjoint sont les seuls propriétaires
- Marc Branson (via CapWest Investment Corp., dont Marc Branson est le seul propriétaire), et
- Peter Kent personnellement et par l'intermédiaire de Peter Kent Investments Inc., dont M. Kent est le seul propriétaire.

ii. L'effet prévu de la transaction sur le pourcentage de titres de la société, ou d'une entité affiliée à la société, détenus ou contrôlés de manière bénéfique par chaque personne ou société mentionnée au paragraphe (i) pour laquelle il y aurait un changement matériel dans ce pourcentage :

À la suite de l'offre, John Passalacqua (y compris les titres détenus par Expoworld Ltd., dont M. Passalacqua est directeur, et Shpirtrat Trust, dont M. Passalacqua est fiduciaire), M. Passalacqua détient ou contrôle, directement ou indirectement, un total de 8 535 895 actions ordinaires, 122 500 bons de souscription et 1 200 000 options, représentant environ 16,92 % sur une base non diluée, 18,17 % sur une base pleinement diluée et des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

À la suite de l'offre, Bennett Kurtz (y compris les titres détenus par POF Capital Corp. et 582284 Ontario Limited, dont M. Kurtz est le seul propriétaire), M. Kurtz détient ou contrôle, directement ou

indirectement, un total de 3 035 895 actions ordinaires, 76 500 bons de souscription et 600 000 options, représentant environ 6,02 % sur une base non diluée, 6,42 % sur une base pleinement diluée et des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

À la suite de l'offre, Laurence Zeifman (y compris les titres détenus par Z Six Financial Corporation, dont M. Zeifman et son épouse sont les seuls propriétaires), M. Zeifman détient ou contrôle, directement ou indirectement, un total de 2 264 114 actions ordinaires, 47 557 bons de souscription et 600 000 options, représentant environ 4,48 % sur une base non diluée, 4,68 % sur une base pleinement diluée et des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

À la suite de l'offre, Marc Branson (y compris les titres détenus par CapWest Investment Corp., dont Marc Branson est le seul propriétaire), M. Branson détient ou contrôle, directement ou indirectement, un total de 679 500 actions ordinaires, 58 250 bons de souscription et 600 000 options, représentant environ 1,35 % sur une base non diluée, 2,16 % sur une base pleinement diluée et des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

À la suite de l'offre, Peter Kent (y compris les titres détenus par Peter Kent Investments Inc., dont M. Kent est le seul propriétaire), M. Kent détient ou contrôle, directement ou indirectement, un total de 132 625 actions ordinaires, 52 312 bons de souscription et 600 000 options, représentant environ 0,26 % sur une base non diluée, 1,42 % sur une base pleinement diluée et des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

- (e) Sauf si ces informations sont incluses dans un autre document de divulgation pour la transaction, une discussion du processus d'examen et d'approbation adopté par le conseil d'administration et le comité spécial, le cas échéant, de la Société pour la transaction, y compris une discussion sur toute opinion opposée ou abstention matérielle d'un administrateur et tout désaccord significatif entre le conseil d'administration et le comité spécial.**

Le Conseil a déterminé que (i) la juste valeur marchande des HD Units et FT Units n'est pas facilement déterminable ; (ii) le Conseil, agissant de bonne foi, a déterminé que la juste valeur marchande des HD Units et FT Units sera respectivement le prix d'offre HD ; (iii) avant la clôture de l'Offre, la Société avait 48 584 135 actions émises et en circulation, ce qui, selon la détermination de bonne foi de la juste valeur marchande basée sur le prix d'offre, se traduit par une capitalisation boursière de 34 008 894,50 \$; (iv) M. Passalacqua, Kurtz, Zeifman et Branson ont collectivement souscrit à 337 025 HD Units et 125 000 FT Units pour un montant total de 347 380 \$; et (v) le Conseil, agissant de bonne foi, a déterminé que M. Passalacqua, Kurtz, Zeifman, Branson et Kent ont collectivement souscrit à moins de 1,02 % de la capitalisation boursière de la Société, ce qui permet à la Société de se fier à la section 5.5(a) du MI 61-101 comme exemption d'une évaluation formelle et à la section 5.7(1)(a) du MI 61-101 comme exemption de l'approbation des actionnaires minoritaires.

M. Passalacqua, Kurtz, Zeifman, Branson et Kent ont divulgué leur intérêt personnel dans l'Offre au Conseil et ont accepté de s'abstenir de voter sur l'approbation de l'Offre, mais seulement en ce qui concerne leur propre souscription à l'Offre.

Le Conseil a adopté la résolution de l'Offre le 24 avril 2023.

- (f) Un résumé conforme à la section 6.5 de MI 61-101, de l'évaluation formelle, le cas échéant, obtenue pour la transaction, à moins que l'évaluation formelle ne soit intégrée dans son intégralité dans le rapport de changement matériel ou ne soit incluse dans son intégralité dans un autre document de divulgation pour la transaction.**

Laurence Zeifman, personnellement et par le biais de Z Six Financial Corporation, dont M. Zeifman et sa (son) conjoint(e) sont les seuls propriétaires, possède 375 000 actions ordinaires et 187 500 bons de souscription.

(g) divulgation des exemptions de l'évaluation formelle et de l'approbation des actionnaires minoritaires, le cas échéant, sur lesquelles la Société s'appuie en vertu des articles 5.5 et 5.7 de MI 61-101 respectivement, ainsi que les faits soutenant l'application des exemptions :

L'offre constitue une "transaction avec une partie liée" pour la Société en vertu de MI 61-101. La participation de l'officier est exempte des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues dans MI 61-101 conformément aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) de MI 61-101. La Société s'appuie sur une exemption des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires de MI 61-101 disponible car la valeur marchande des actions d'intérêt concernant l'officier ne dépasse pas 25% de la capitalisation boursière de la Société, telle que déterminée conformément à MI 61-101.

La Société n'a pas déposé un rapport de changement important lié à l'offre plus de 21 jours avant la clôture prévue de l'offre, comme l'exige MI 61-101, car la Société a besoin immédiatement de la contrepartie reçue dans le cadre de l'offre à des fins de fonds de roulement.

(h) La nature générale et les modalités matérielles de tout accord conclu par la Société, ou une partie liée à la Société, avec une partie intéressée ou un co-acteur avec une partie intéressée, en rapport avec la transaction :

Non applicable.

(i) La divulgation des exemptions de valorisation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires, le cas échéant, sur lesquelles la Société s'appuie en vertu des articles 5.5 et 5.7 de MI 61-101 respectivement, ainsi que les faits étayant le recours aux exemptions :

L'offre constitue une "transaction avec une partie liée" pour la Société selon MI 61-101. La participation de l'officier est dispensée des exigences de valorisation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues par MI 61-101, conformément aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) de MI 61-101. La Société se fie à une exemption des exigences de valorisation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires de MI 61-101 disponible car la juste valeur marchande des actions liées à l'officier ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société, selon MI 61-101.

La Société n'a pas déposé un rapport de changement important relatif à l'Offre plus de 21 jours avant la clôture attendue de l'Offre, comme l'exige MI 61-101, car la Société a besoin immédiatement de la contrepartie reçue dans le cadre de l'Offre à des fins de fonds de roulement.

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657

Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la declaration

6 juin 2023.